REPUBLIQUE FRANCAISE

### VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre** 

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

PRESENTS:

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M.

Date de convocation :

5 mai 2017

ABSENTS:

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

Date d'affichage:

18 mai 2017

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean MAZERON

VERMOREL, Mme VILLER.

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Nicole PICHARD

**Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint** *a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n*° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170511-DELIB170525-DE Date de télétransmission : 12/05/2017 Date de réception préfecture : 12/05/2017



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

#### **QUESTION N° 25**

<u>OBJET</u>: 66 rue de Planchepaleuil: Substitution de Riom Limagne et Volcans à la Commune de Riom pour le paiement des annuités à l'EPF-SMAF

**RAPPORTEUR**: Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 25 avril 2017

En 2015, Riom Communauté a demandé à la Commune de Riom de lui déléguer le droit de préemption urbain pour acquérir un terrain de 3239 m², 66 rue de Planchepaleuil, afin de développer un projet de logement social dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

Il s'agit de terrains d'une superficie totale de 3 239 m² situés au 66 rue de Planchepaleuil, cadastrés AS 183-184-186-270 et 328 et acquis au prix de 70 000 €, plus 7 000 € de frais d'agence.

Considérant que le paiement des annuités de remboursement relève de la communauté de communes, il convient que Riom Limagne et Volcans se substitue à la commune de Riom auprès de l'EPF-SMAF pour le paiement de ces annuités. Aucun frais n'est engendré pour la Commune.

Vu la délibération de Riom Limagne et Volcans en date du 2 mai 2017,

#### Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la substitution de Riom Limagne et Volcans à la Commune de Riom auprès de l'EPF SMAF pour le remboursement des annuités correspondant à l'acquisition de l'immeuble cadastré AS 183-184-186-270 et 328.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

*signe* Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170511-DELIB170525-DE Date de télétransmission : 12/05/2017 Date de réception préfecture : 12/05/2017

